



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Réf. : LA/DEP/2015/012**

**Objet : Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique  
(Paris, 2 novembre 2001) – Dépôt d'un instrument d'acceptation  
par l'Afrique du Sud**

La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 12 mai 2015, la Directrice générale a reçu l'instrument susmentionné.

Conformément aux dispositions de son article 27, la Convention entrera en vigueur à l'égard de cet État trois mois après la date de dépôt dudit instrument, soit le 12 août 2015.